



**SYNDICAT CGT  
BASE INTERMARCHE  
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNION CE  
NEGOCIATION ACCORD  
TEMPS DE TRAVAIL  
La CGT vous informe**

### **NEGOCIATION PROJET D'ACCORD TEMPS DE TRAVAIL**

Lundi après midi, la direction a communiqué un nouveau projet d'accord suite aux modifications demandées par les organisations syndicales et validées en réunion par la direction. Une fois de plus, nous constatons que toutes les modifications acceptées ne sont pas prises en compte dans ce projet !

A priori, l'organisation du temps de travail ne sera pas modifiée par rapport à ce qu'on avait à ce jour :

☞ les RTT sont maintenus, la direction refuse de laisser le choix au salarié pour moitié, le salarié pourra à minima choisir qu'1/3 de ses RTT comme à ce jour.

☞ Il y aura toujours que 35 heures maximum supplémentaires d'afficher 24 heures avant et d'imposer dans l'année avec pas plus d'1 heure par jour, 2 H par semaine, 6 H dans le mois : ces heures pourront être récupérées comme actuellement avec un jour de RTT après 15 heures effectuées ou rémunérées avec une majoration de 25 %. Le choix devra être fait en début d'année et ne pourra être modifié qu'une fois en cours d'année. Le salarié n'ayant pas atteint une tranche de 15 h à la fin de l'année pourra à sa demande écrite avoir le paiement des majorations de ses heures.

☞ Seul le technique continuera à bénéficier de la journée d'habillage, par contre la direction veut rajouter que le salarié soit présent au moins six mois dans l'année pour en bénéficier.

A la CGT, nous ne sommes pas d'accord car déjà, tous les salariés de l'entrepôt devraient en bénéficier, nous sommes une des seules bases à ne pas l'avoir et la direction veut encore diminuer l'avantage au service technique ! De qui se moque t'elle ?

☞ La direction maintient les 11 jours de RTT pour les chauffeurs mais aussi la durée maximale de temps de travail à 12 heures : ce qui est illégal, les chauffeurs sont considérés depuis 2006 comme des travailleurs de nuit et ne peuvent pas faire plus de 8 heures de travail effectif par jour.

La direction dit que pour respecter les 8 heures de travail elle devra diminuer les RTT. Pour la CGT, il y a d'autres solutions, il est possible d'augmenter la durée hebdomadaire par exemple à 37 H de temps de travail effectif au lieu de 36 h 46 mn avec 13.5 jours de RTT et cela permettrait de respecter les 8 heures de travail par jour.

☞ Pour les cadres, nous avons demandé suite au jugement de la cour de cassation que les durées maximales du temps de travail, et le temps de repos journalier et hebdomadaire soient précisés dans l'accord.

☞ Les syndicats ont refusé le compte épargne temps pour tous les salariés. La direction a accepté de l'enlever du projet.

La CGT considère que les heures supplémentaires doivent être soit payées ou récupérées mais ne servent pas à être mises dans un compte épargne, idem pour les congés ou les RTT. Nos anciens se sont battus pour avoir des congés nous devons continuer à nous battre pour les garder. La mise en place de compte épargne temps n'est jamais fait à l'avantage du salarié mais pour les besoins de l'entreprise. En effet selon les volumes, la direction demanderait au personnel de mettre leurs heures supplémentaires, RTT ou congés dans ce compte épargne ce qui imposeraient aux salariés un allongement considérable de leurs horaires de travail, et rendrait le salarié corvéable à merci.

**La dernière réunion aura lieu normalement le 13 décembre : Restez mobilisé !**

**Si vous avez des questions, les élus CGT sont à votre disposition**

# REUNION DE CE

## ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Pour le 31 décembre, il ne devrait pas avoir de préparation, la confirmation sera donnée en fin de semaine par la direction. Le travail du samedi 24 décembre est maintenu notamment par le fait d'une grosse Mea à préparer.

L'intéressement est à 6 % à fin octobre sur les 8,75 % possible, le taux de remplissage et la performance ne sont pas atteints.

Les membres CGT ont déploré qu'une fois de plus Rochefort est dans les meilleures bases et n'aura toujours pas le maximum en intéressement : cherchez l'erreur ! Tout cela est du à un budget mal monté avec une performance budgétée inatteignable. La direction avait considéré avoir durant deux mois les personnes du Pôle emploi sans les rémunérer et en 2011, un mois au lieu de deux est passé en formation.

Nous avons aussi soulevé le problème de la formation et du suivi de ces jeunes, en effet il n'est pas normal qu'il ne reste pas plus de jeunes : il faut que la direction se pose les bonnes questions : formation ? Management ? Rémunération ?...

La direction a prévu de continuer d'embaucher des femmes en préparation pour la bonne qualité de leur travail et surtout pour pouvoir exploiter un maximum les femmes monoparentales ...

La CGT a une nouvelle fois dénoncé l'exploitation de ces jeunes qui viennent travailler un mois gratuitement. En effet, ils sont très mal renseignés par Pôle emploi, ils sont ensuite obligés de payer leur essence pour venir travailler sans contrepartie financière (pas de salaire, pas de ticket restaurant, pas de prime panier, que leur indemnité chômage s'ils en ont !...).

Nous avons demandé à la direction de faire un geste pour ces jeunes qui travaillent et ne touchent rien notamment aux veilles des fêtes de fin d'année. Pas de réponse de la direction : c'est cela qu'elle appelle faire du social !

**Pour la CGT : tout travail mérite salaire ! NON, à l'esclavage moderne !**

## PLAN DE FORMATION

En l'absence du responsable RH, les membres du CE ont décidé de ne pas donner d'avis sur le plan de formation 2012 en attendant d'avoir des explications sur les souhaits de formations des salariés car des DIFS demandés par des salariés sont refusés, par contre des formations demandées dans le cadre du plan de formation sont refusées et mises en DIF sans demande préalable au salarié...

Le plan de formation 2012 prévoit très peu de formation à part la formation obligatoire pour les chauffeurs, la formation démarque pour tout le personnel, des CACES et des recyclages, le certificat d'agent logistique pour deux personnes et la professionnalisation de chef d'équipe pour deux employés effectuant des remplacements.

## SUIVI DU PSE

Pour la CGT, ce ne sont pas des licenciements économiques que la direction a fait mais des licenciements d'économies en effet tout le personnel aurait pu être reclassé soit au SPDV, à l'administratif préparation, à la poste ou au maintien à son poste pour l'assistante RH car depuis son départ, une personne vient régulièrement aider le personnel RH : cela est inadmissible !

D'autres part, la CGT a dénoncé le fait que les entrées fournisseurs ne sont plus contrôlées ce qui peut apporter de grosses pertes à l'entreprise alors que depuis des années la direction locale refuse par exemple d'augmenter des salariés de 50 € pour les mettre au niveau de leur collègue ou que le groupement demande tous les ans de plus en plus d'économies à la logistique.

La mise en place des appros régionales et nationales se fait déjà sentir avec ces problèmes notamment aux services réception et SPDV.

## En bref :

- ☞ les congés 2012 s'étendront sur trois périodes de trois semaines du 1er juillet au 2 septembre
- ☞ il n'y aura pas de colis de fin d'année offert par la direction

## ACTIVITES DU CE

La commande d'huîtres est à passer impérativement avant le mardi 13 décembre.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 17 décembre, tout le personnel est invité

Si vous n'avez pas eu votre bon de fin d'année, venez le chercher aux permanences du CE

